

## Formation spécialisée du CSA des DDI du

**18 novembre 2025**

### *Déclaration liminaire*

Madame la présidente, mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

La **CFDT** tient, tout d'abord, à rappeler les délais de prévenance de 8 jours avant l'instance, pour la communication des documents aux représentants du personnel. En effet, certains éléments n'ont été transmis que la veille, voire le matin même de la tenue de l'instance, ce qui ne permet pas de traiter ces derniers correctement. Nous tenons à vous rappeler que plusieurs représentants du personnels présents, autour de cette table, ne sont ni parisiens, ni franciliens et ont donc des temps de trajet relativement longs la veille ou le matin des instances. Cependant nous saluons et remercions votre équipe car nous connaissons leur charge de travail et nous les engageons à faire appel aux OS, si besoin.

Ensuite, lors du CSA DDI du 6 novembre dernier, la **CFDT** a demandé qu'une discussion soit entamée concernant un accord DDI sur la QVCT spécifique aux agents en poste en DDI. La DRH a renvoyé le sujet vers la FS DDI de ce jour.

Nous demandons donc que l'accord QVCT en DDI fasse l'objet d'un point spécifique, figurant à l'ordre du jour de la prochaine FS des DDI. De même, la **CFDT** demande également que le point sur la restauration collective administrative ne soit plus systématiquement inscrit en question diverse, mais fasse l'objet d'un point, à part entière, de la prochaine instance de dialogue social, en termes d'état des lieux :

- Quelle est l'offre accessible par chaque structure (RIA, TR....) ;
- Quelles sont les restes à charge par agents de chaque champ ministériel ;
- Quels sont les critères harmonisés au niveau local / régional / national ?

Concernant les projets immobiliers, notre organisation syndicale vous demande de bien vouloir fournir une cartographie des projets envisagés et/ou mis en chantier. Bien que cette demande risque d'engendrer une charge de travail accrue pour vos équipes, cette dernière ne saurait être complète que si nous vous demandions également le



## Formation spécialisée du CSA des DDI du

**18 novembre 2025**

*Déclaration liminaire*

diagnostic amiante pour l'ensemble des sites où des travaux vont avoir lieu en présence des collègues en poste.

Enfin, pour la **CFDT**, la restauration administration demeure un sujet central. C'est la raison pour laquelle nous conclurons notre déclaration liminaire par un retour sur ce sujet. La restauration cristallise de nombreuses frustrations et incompréhensions pour les collègues de terrain. Entre reste à charge différents au sein d'un même restaurant, baisse des subventions et dégradations des conditions de restauration ; ce thème soulève des interrogations et alimente des inquiétudes quant à la qualité de vie au travail de l'ensemble des agents opérant dans les DDI. En intégrant les problématiques des locaux supprimant les salles de convivialité - ou trop petitement dimensionnées à la suite de la densification de l'espace - des locaux excentrés rendant les temps de trajets vers les établissements de restauration plus long et faisant planer une ombre sur la viabilité des RIA sur le long terme ; l'ensemble de ces sujets (restauration – locaux - QVCT) apparaissent comme interconnectés et ne saurait être efficacement traiter séparément.

Merci pour votre attention,